TERMS OF THE BEE.

1. SUBSCRIPTION—*For the Paper only*, ten dollars per annum, payable six months in advance. No subscription will be received for less than a year.

2. No subscription in this city be [illegible] designated, to whom [illegible] be made for regular payment, which is [illegible] made one year in advance.

3. No subscription either from the city or the country shall be stopped unless the arrearages be paid; and any person wishing to discontinue his subscription shall give notice thereof *in writing* to the Editor of the Bee only, [illegible] days before the expiration of the year's subscription.

4. Advertisements to be published in English and French. None in one language only. They shall be charged one dollar per ten lines or less for the first insertion in each language; and half a dollar for the following insertions.

5. Advertisements published *with interruption*, will be charged the same as a first insertion—viz: one dollar for each insertion and each language.

6. Advertisements which are not limited on the manuscript to the number of insertions, will be continued until stopped, and charged to the advertiser.

7. Annual subscriptions for commercial advertisements only will be received on accommodating terms.

8. All letters directed to the editor must be post-paid, otherwise they will remain at the post-office.

9. Subscribers who shall not receive their paper regularly are requested to inform the editor of it.

10. Carriers of the Bee are not authorized to receive or stop a subscription.

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nelle.-Orléans.

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm Marks.
Bateau à vapeur ALBERT, capit. Chs Walker.
Bateau à vapeur LEONIDAS, capit. Richard Lack.
Bateau à vapeur MAZEPPA, capitaine Carson.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes experts et bons marins; la plus grande ponctualité sera observée pour leurs heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à trois heures de l'après-midi; à la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH, Agents.
28 et 29, Nouvelle Levée.

N. B. Les passagers qui veulent partir pour la Mobile, sont invités à se rendre au bout du chemin à coulisses à 2 heures; afin de les accommoder, le propriétaire de l'hôtel Washington donnera à dîner à 2 heures et demie. 5 janv—

Pour le nord et les côtes.

POUR BOSTON.—Le beau navire NEVA, capitaine Perkins, doit partir incessamment. S'adresser à bord ou à
HARROD & QUARLES,
9 fev rue de la Douane, No. 24.

POUR BALTIMORE—La barque A I doublée et chevillée en cuivre MARY, capitaine Smith, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Julia, ou à HARRISON, BROWN & Co,
30 janv 47, rue Bienville.

POUR APALACHICOLA.—Le brick paquebot régulier, ENERGY, capitaine G. P Williams, reçoit maintenant du fret et partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, entre les rues Poydras et Girod, ou à
TOURNE & BECKWITH,
23 janv 28 et 29 Nlle Levée.

POUR APALACHICOLA—La goëlette paquebot régulier DAVID ROGERS, capitaine Gyberson, ayant presque la majeure partie de son fret à bord, et partira sous peu. Pour frêt d'environ 400 barils ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à
TOURNE & BECKWITH,
15 janv 28 et 29, Nouvelle Levée.

Pour New-York.—Le brick ROXBURG, capitaine Page, doublé et chevillé en cuivre, est prêt à recevoir du fret pour sa destination et partira incessamment. S'adresser à bord en face de la rue Poydras ou à
HARROD & QUARLES,
13 jan no. 24, rue de la Douane.

Pour les Ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL.—La superbe barque anglaise, fine voilière, A. I CAMBRIAN, capitaine Gowan, ayant presque tout son chargement, peut encore pour le compléter prendre 250 ou 300 balles de coton. Pour le fret, s'adresser à
19 fev G. VANCE & GAMBLE

Pour Liverpool.—Le superbe navire anglais, fin voilier CELIA, capitaine John Black, est prêt à prendre chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
12 fev G. VANCE & R. GAMBLE.

POUR LIVERPOOL—Le navire neuf ORLEANS, A. I. de construction anglaise, capitaine Cameron, peut prendre 300 balles de coton. Pour le frêt, s'adresser à
JAMES GRIMSHAW,
9 fev rue du Canal, no. 79.

Pour Liverpool.—Le navire neuf A. I. ORLEANA, capitaine Cameron, peut encore prendre de 2 à 300 balles de coton. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, pour 8 ou 10 passagers, s'adresser à
12 fev JAMES GRIMSHAW, 79, rue du Canal

Pour Liverpool ou le Clyde.—La superbe barque anglaise, doublée, clouée et chevillée en cuivre, MOUNTAINEER, capitaine Wm. Aberdeen, est prête à prendre son chargement, et sera promptement expédiée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le poteau no. 52, ou à
12 fev G. VANCE & GAMBLE.

Pour Liverpool—La baryue anglaise A. I. JOHN WALKER, capitaine W. Black, doublée et chevillé en cuivre, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à
13 fev Wm. VANCE, rue de la Douane, no. 18

Pour Liverpool—La belle barque anglaise DALE, capitaine Burton, partira dans quelques jours. Pour passage, ayant de fort beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face de la Halle aux légumes, ou à
Wm VANCE,
13 fev 18, rue de la Douane.

Pour Liverpool—Le navire anglais A I ORIENT, capitaine W. Scott, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de superbes emménagemens, s'adresser à
Wm. VANCE,
13 fev 18, rue de la Douane.

Pour les ports du Mexique.

POUR LA COLONIE D'AUSTIN (Texas)—La superbe goëlette, fine voilière, doublée et chevillée en cuivre WILLIAM FRANCIS, ayant déjà une grande partie de son chargement, partira incessamment. Pour la balance du fret ou passage, ayant de superbes emménagemens, s'adresser à bord, ou à
Wm. BRYAN,
20 fev Vieille Levée, no. 36.

POUR MATAGORDA (Texas)—La superbe goëlette fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, COROLLA, capitaine Davis ayant le plus grande partie de son chargement à bord, partira incessamment. Pour la balance du fret ou pour passage, ayant des emménagements supérieurs s'adresser à bord, ou à
Wm. BRYAN,
20 fev Vieille Levée, no. 36.

POUR LA HAVANE.—La goëlette neuve et fine voilière TEAZER, capitaine Jones, est prête à recevoir du fret et 30 passagers. La chambre étant installée aussi bien que celle d'aucun navire paquebot, les personnes qui voudraient faire une excursion pour leur plaisir, peuvent profiter de cette occasion. La goëlette sera établie comme paquebot régulier, si elle peut réaliser de quoi couvrir ses frais. Le public est invité à la visiter, en face du poteau no. 23, s'adresser à
17 fev HARROD & QUARLES.

POUR MATAMORAS.—La goëlette fine voilière NEW CASTLE, capitaine Watkins, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira pour la susdite destination dans peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, vis à vis le poteau No. 37, ou à
19 fev R. GRONING & Co.

POUR MATAMORAS.—La belle goëlette fine voilière, JOHN M. BANDEL, capitaine Dickerson, partira positivement pour le susdit port, lundi 22 du courant. Elle peut encore prendre à fret l'encombrement de quelques barils. Pour fret ou passage, s'adresser à
19 fev M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co

POUR MATANZAS—La goëlette fine voilière CALLAO, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à
TOURNE & BECKWITH,
3 fev 28 et 29, Nelle.-Levée.

Pour Veracruz—La goëlette mexicaine VENUS, capitaine Alzina, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à bord ou à
5 fev J. PRATS & FILS.

Pour Veracruz—La goëlette mexicaine ANA-MARIA, capitaine Gomez, ayant une grande partie de son chargement engagée partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
5 fev J. PRATS & FILS.

POUR MATAMORAS—La goëlette fine voilière John M. Bandel, capitaine Dickenson, ayant une partie de son chargement engagé, et partira sous peu pour le susdit port. Pour la balance du frêt ou passage, s'adresser à
9 fev CUCULLU, LAPEYRE & Co.

Pour Appalachicola.—Le brick paquebot APPALACHICOLA, capitaine Spicer, ayant plus des deux tiers de son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à
TOURNE & BECKWITH,
10 fev nos. 28 et 29, Nouvelle Levée.

A VENDRE OU A FRETER—Le brick ELIZA DAVIDSON, enrégistré du port de 198 pieds tonneaux, construit à New-York, en bois de chêne et cèdre, doublé et chevillé en cuivre, et parfaitement bien gréé, porte 2000 barils ou 360 boucauts de sucre, sans tirer beaucoup d'eau. S'adresser pour les conditions, au capitaine Alexandre, à bord en face de la rue Poydras, ou à
HARRISON, BROWN & Co,
19 fev 47, rue Bienville.

A LOUER OU A FRETER—La barque de construction de Baltimore JOHN A. ROBB, connue pour sa marche supérieure, doublée, clouée et chevillée en cuivre, A. I., commandé par le capitaine Bennett, et portant environ 750 balles de coton, est prête à prendre un chargement. S'adresser à bord, au premier quai au-dessous du chemin à coulisses, ou à
HARRISON, BROWN & Co,
19 fev rue Bienville, No. 47.

ON demande un navire tirant de 5 1-2 à 6 pieds d'eau, lorsqu'il sera chargé pour aller dans un des ports du Texas. S'adresser à
Wm. BRYAN,
19 fev Vieille Levée, No. 36.

A Louer ou à Freter—La superbe goëlette fine voilière, de construction de Baltimore, BENJAMIN FERGUSON capitaine Thomas, du port de 80 tonneaux, doublée et chevillée en cuivre, est à présent prête à prendre un chargement. S'adresser au capitaine à bord, ou à
HOTCHKISS & Co,
13 fev rue de Chartres, No. 24.

A FRETER.—La goëlette doublée et chevillée en cuivre, ORIENT, capitaine Morgan, du port de 98 tonneaux, parfaitement bien gréée, est prêt à partir pour cette destination. S'adresser pour les conditions, à bord, en face de la rue St. Louis, ou à
TOURNE & BECKWITH,
10 fev nos. 28 et 28, Nouvelle Levée.

A VENDRE—La bonne et belle goëlette PROVIDENCE, qui n'a pas encore trois ans de construction, du port de 113 tonneaux, à pont élevé, bien construite avec un souffliage et en bon état. Elle sera vendue à bon marché. S'adresser à
HARROD & QUARLES,
9 fev rue de la Douane, no. 24.

A Louer—Le magasin situé rue du Camp, vis à vis les bains de la Nouvelle Arcade. S'adresser au bureau des billets du Théâtre St. Charles. 28 déc

A LOUER—Pour le premier novembre prochain, la maison, rue de Chartres près de la Bourse, occupée par M. Blanchard. S'adresser à
18 oct— B. MARIGNY.

A VENDRE.—Plusieurs maisons situées dans la rue de Chartres. S'adresser à
11 nov B MARIGNY.

A LOUER—Pour le 1er. Février prochain—Une Maison rue des Grands Hommes, No. 8, près de l'Esplanade. S'adresser à
15 janv R. BRUGIER.

A Louer—Une Maison en briques. S'adresser à F. HENRY & LAURANS,
2 fev—5 Vieille Levée, No. 36.

Magasin à Louer—Au coin des rues Poydras et St. Charles, près du Théâtre de M. Caldwell. Ce magasin est très convenable pour un confiseur ou un marchand de soieries en détail.

L'intention du propriétaire est de ne pas le louer pour y tenir une épicerie.

Aussi à Louer, dans la même maison, 2 jolies chambres bien meublées et une écurie pour 4 chevaux.
25 janv-

Avis de Banques et de Comp.

CONFORMEMENT à la 3e. section d'un acte intitulé: "acte pour accorder des privilèges de banque à la Compagnie d'Améliorations de la Nouvelle-Orléans."

Avis est par le présent donné que les livres de souscription à la balance du fonds capital, pour laquelle on n'a pas encore souscrit, seront ouverts au bureau de la dite compagnie le Jeudi 25 du courant, sous la surveillance des directeurs en fonction, et les dits livres devront rester ouverts tous les jours (les dimanches exceptés) depuis 10 heures A. M. jusqu'à 2 heures P. M. pendant l'espace de trente jours.

(Signé) P. Soulé, Jas. Currell,
P. Forstall, P. Landreaux,
A. Pitot, W. A. Gasquet,
W. F. C. Duplessis.
11 fév—15

Bureau de la Compagnie du Chemin a coulisse de Pontchartrain,
Nlle. Orléans, 18 février, 1836.

AVIS—On recevra au bureau de cette Compagnie des soumissions pour la fourniture de la quantité nécessaire de bois et autres matériaux requis pour faire une seconde ligne de chemin de fer depuis la ville jusqu'au lac Pontchartrain, et pour le nivellement dudit chemin. On obtiendra toutes les informations nécessaires, en s'adressant au bureau avant le 1er. mars prochain. Par ordre de la direction.
20 fev—9 J. B. LEEFE, Secrétaire.

Compagnie de la Bourse et de la Banque.

AVIS est par le présent donné que les livres de souscription au fond capital de la COMPAGNIE DE LA BOURSE ET DE LA BANQUE seront ouverts au bureau de la compagnie d'assurances de l'Océan, rue Royale, le 8e. jour de mars et resteront ouverts pendant l'espace de vingt jours (les dimanches exceptés) entre 10 a. m, et 2 p. m.

John B. Byrne, Thomas Barrett,
Lucien Hermann, Richard O. Pritchard,
Maunsel White, Peter Debuys,
Sam'l J. Peters. Commissaires.
Nouvelle Orléans, 19 fev 1836. 19 fev—33

Banque des Citoyens de la Louisiane,
Nouvelle-Orléans, 13 février 1836.

LES soussignés commissaires nommés par la direction, pour surveiller et recevoir les souscriptions au fonds capital de cette banque donnent avis que, conformément à la huitième section de l'acte intitulé "acte pour amender les divers actes relatifs à l'acte intitulé," acte pour incorporer la banque des citoyens de la Louisiane, approuvé le 30 janvier 1836, des livres de souscriptions seront ouverts au local de la banque, tous les jours, de dix heures à trois heures (les dimanches exceptés) à partir du 8 mars jusqu'au 20 juin prochain.

Conformément au dit acte, les actionnaires actuels ne seront pas admis à souscrire, et nul ne peut souscrire s'il n'est citoyen libre et blanc des Etats-Unis, et domicilié dans l'Etat de la Louisiane.

Les souscriptions devront être garanties par des propriétés situées dans la ville et paroisse d'Orléans seulement.

Conformément à la septième section de la charte de la Banque, approuvée le 1er. avril 1833, les souscripteurs devront remettre entre les mains des commissaires, un acte de vente, par acte public, concessions, ou certificat de confirmation des commissaires de terres des Etats Unis, partages, ventes judiciaires légalement vérifiées, ou telles autres preuves de leur titre à la propriété qu'il présenteront en garantie à la Banque, qui seront jugés satisfaisants par les dits commissaires.

P. J. Tricou,
J. B. Lepretre, } Commissaires.
M. S. Cucullu.
13 fév—20

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.—*Nouvelle-Orléans, 1er fevrier 1836.*

Par la 17me section de l'Acte d'Incorporation, il est pourvu:

Que la direction devra donner un avis public de l'élection des directeurs, au moins trente jours avant l'époque désignée dans au moins deux gazettes de cette ville; chaque actionnaire pourra voter en personne ou par procuration, et aura droit à un vote pour toutes les actions dont il aura été possesseur au moins six mois avant la dite élection, pourvu que le nombre des dites actions n'excède pas cinquante. On ne pourra donner plus de trois cent votes par procuration.

A ces dites élections, pourra être élu directeur, tout citoyen de cet état qui aura possédé en son nom et de bonne foi, cinquante actions au capital de la dite Banque, au moins six mois avant la dite élection, et qui se sera conformé à toutes les formalités requises par cet acte, pour ce qui concerne les élections.

Par la 5me. section de l'acte pour amender la charte passée pendant la présente session de la législature, il est aussi pourvu:

Que les directeurs seront choisis parmi les citoyens de cet état, ayant les qualités voulues par la dite charte, mais sans avoir aucun égard au lieu de leur domicile, pourvu qu'ils aient été citoyens des Etats-Unis pendant les cinq dernières années qui auront précédé leur élection, et qu'ils aient résidé dans l'état de la Louisiane pendant le même espace de temps.

Et que deux associés ne seront éligibles comme directeurs de la dite compagnie, en même temps, ni ne pourront servir dans la même direction; et qu'aucun directeur d'aucune autre Banque ni son associé, ne sera éligible comme directeur de cette compagnie.

En vertu de ce qui précède, avis est par le présent donné qu'une élection de six directeurs par les actionnaires, aura lieu à la maison de Banque, le lundi 7 de mars prochain, depuis 10 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi.

Par ordre de la direction,
1 fev—31 J. BERTRAND, caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

CETTE banque fournit des traites sur Londres. Les bureaux sont provisoirement dans la rue de Chartres, en face la rue Jefferson.
10 fév. CH. LESSEPS, Caissier adjoint.

Chemin à Coulisses de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton.

AVIS—Toutes personnes ayant des réclamations contre la Banque pour le compte du chemin de fer, devront les présenter pour être soldées le samedi seulement, entre 10 heures du matin et 2 de l'après-midi. Par ordre de la Direction.
12 fév L. F. GENERES, secrétaire.

BANQUE DU GAZ—15 janvier 1836—Cette banque achète des lettres de change sur le Nord, au taux suivant:
Effets à 4 mois de vue, à 2½ pour cent d'escompte.
Dite à 60 jours de vue, à 1 pour cent d'escompte.
16 jan— P. BACON, caissier.

Banque du Gaz de la Nlle.-Orléans.
11 Janvier 1836.

CETTE institution achète des lettres de change sur les villes du nord au taux établi par l'agent de la branche banque des Etats-Unis. P. BACOT,
11 jan caissier

Banque de l'Etat de la Louisiane,
13 janvier 1836.

CETTE Banque achète des lettres de change sur Paris, Le Havre, Nantes, Bordeaux et Marseille, payables à Paris. La banque fournit aussi des traites sur Paris. 14 janv

Compagnie du Chemin à Coulisse et de la Banque d'Atchafalaya.

AVIS est par le présent donné, que les livres de souscription pour la balance du fonds capital de la "Compagnie de la Banque et du Chemin à Coulisse d'Atchafalaya" non encore souscrite, seront ouverts Vendredi 12 du courant, et continueront à être ouverts pendant dix jours, entre dix heures du matin et deux de l'après midi, au bureau de la Compagnie, No. 39, rue du Camp.
SAM. D. DIXON,
JNO. W. SWAIN,
SAM. CHAPMAN,
3 fev—18 ROBT. F. CANFIELD.

Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton—En outre des voyages réguliers sur ce chemin à coulisses un char attelé de chevaux partira de Carrollton à midi et y retournera, partant de la Nouvelle-Orleans à 1 heure après-midi.

Les passagers des chars attelés de chevaux peuvent prendre leurs places au coin des rues Canal et Baronne. Par ordre. CZARNOWSKI,
3 fev surintendant.

Banque de Carrollton.

CETTE Institution fournit des Traites sur le Nord.
3 fev Jn. NICHOLSON, caissier.

Bureau de la Compagnie de la Bourse.
Nouvelle-Orléans, 6 jan. 1836.

A UNE assemblée des directeurs, tenue hier, sur motion il a été résolu que les actionnaires de cette compagnie soit appelés à effectuer un versement de 25 par action, en billets payables le premier de mai prochain, avec privilége à ceux qui paieront comptant déduire un demi pour cent par mois. Par ordre.
6 jan A. DUPUY, secrétaire.

AVIS—Attendu que Toussaint Mossy père, s'est adressé à moi pour faire annuller les deux cautionnements suivants, souscrits par lui comme encanteur pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.

Le premier, de huit mille piastres souscrit par lui, le 29me jour de juin 1829.

Le second, de huit mille piastres souscrit par lui, le 10me. jour de février 1831.

Avis est par ces présentes, donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire par écrit au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles lesdits cautionnements ne seraient pas annullés ainsi que les hypothèques qui en résultent.

[L.S.] Donné sous mon seing et le sceau de l'Etat de la Louisiane, à la Nouvelle-Orléans, ce dixième jour de Février 1836, et dans la soixantième année de l'indépendance des Etats Unis de l'Amérique. E. D. WHITE.
Par le Gouverneur.
12 fév—30 MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat.

AVIS—Attendu que Louis Bruguière dernièrement shériff et collecteur des taxes d'Etat pour la Paroisse de St. Bernard, s'est adressé à moi pour faire annuller la caution de cinq mille trois cent soixante-quinze piastres, fournie par lui comme principal, conjointement avec Messrs. Casimir Lacoste et François Villeor Bienvenu, ses sécurités le 2e jour de Janvier 1834, pour l'année 1833.

Avis est par ces présentes donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire par écrit déposé au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles la dite caution ne serait pas annullée et anéantie

Donné sous mon seing et le sceau de l'Etat de la Louisiane, à la Nouvelle-Orléans, ce troisième jour de Février, mil huit cent trente six, et de l'indépendance des Etats-Unis la 60e. E. D. WHITE,
Par le Gouverneur,
4 fev—30 MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat.

CONSULAT DU MEXIQUE.
Nouvelle-Orléans, 12 février 1836.

Monsieur, conformément à des ordres qui viennent d'être reçus au consulat mexicain de l'honorable J. M. Ortiz Monasterio, secrétaire d'Etat de la République, il devient de mon devoir de donner toute publicité à la circulaire ci-incluse, adressée par son excellence le secrétaire de la guerre et de la marine, le 30 décembre dernier, à toutes les autorités civiles et militaires de la république mexicaine.

Veuillez, monsieur insérer dans votre feuille ce document; vous obligerez,
F. PIZARRO MARTINEZ,
Consul Mexicain.

Département de la guerre et de la marine.

CIRCULAIRE. Le gouvernement Suprême a reçu l'avis qu'aux Etats-Unis du Nord il se forme des assemblées dans le but avoué de faire et d'armer des expéditions contre la république mexicaine, porter secours aux rebelles, alimenter la guerre civile et faire éprouver à notre patrie toutes les calamités qui en sont la suite. Aux Etats-Unis, cette ancienne alliée de notre pays on a positivement organisé des expéditions semblables à celle que commandait le traître Jose Antonio Mejia et autres et elles sont mises en marche pour le Texas.—On leur a fourni toute espèce de munitions de guerre, ce qui a mis les colonies révoltées en état de faire la guerre à la nation qui les avait comblés de bienfaits. Le gouvernement est assuré d'une manière positive que ces actes, reprouvés par la sagesse des lois américaines, sont aussi désapprouvés par son gouvernement avec lequel nous conservons la meilleure intelligence et une harmonie inaltérable. Mais comme ces spéculateurs et aventuriers ont réussi à se soustraire aux châtimens qui les attendaient dans leur patrie, il est nécessaire de prendre des mesures pour leur punition future. Son Excellence le président par intérim de la république, ne pouvant rester indifférent à de pareilles agressions qui sont, non-seulement un attentat à la souveraineté de la nation mexicaine, mais encore une violation insigne du droit des gens universellement reconnu, a ordonné la mise à exécution des ordonnances suivantes:

1o. Les étrangers qui débarqueront sur les côtes de la république ou y pénétreront par terre, en armes et dans l'intention d'attaquer notre pays seront réputés pirates et punis comme tels, attendu qu'ils n'appartiennent à aucune nation contre laquelle la République est en guerre, et qu'ils ne combattent pas sous un pavillon reconnu.

2o. Seront aussi réputés pirates et punis comme tels tous étrangers qui introduiront par mer ou par terre dans les lieux occupés par les rebelles, des armes ou des munitions de guerre dans le but de fournir ces approvisionnemens aux insurgés.

J'ai l'honneur de vous communiquer ces ordonnances pour que vous veilliez à leur pleine et entière exécution.

Mexico 30 décembre 1835. TORNEL.
13 fév—30

J. & J. DARRAMON viennent de recevoir de France et offrent à vendre à des prix et termes raisonnables.
1 caisse Chaussons en coton, 182 douzaines de 14-16 à 18 pouces, fabrique de Troye, pour garçons.
1 " Damier rouge et blanc pour rideaux;
1 " Mouchoirs de tête, imitant les Madras;
1 " Franges de soie pour meubles;
1 " Couvre lits à jour en tricot de Bagneres, (article nouveau);
1 " Agrafes blanchies, assorties pour le marché du Mexique; cette caisse a droit aux remboursement des droits 2 fev—8

INFIRMERIE FRANKLIN.

CETTE maison de Santé dans le faubourg Franklin, près le chemin à coulisses de Pontchartrain, est en état de recevoir des malades des deux sexes, qui y seront soignés avec tous les soins possibles.

Les dames et messieurs peuvent occuper des appartemens séparés à l'entresol, avec garde-malades, au prix de $3 par jour. D'autres personnes peuvent être agréablement logées dans de vastes salles bien aérées ou bien chauffées suivant la saison.

Le docteur Lazemberg visite la maison deux ou trois fois par jour et le docteur Lewis en est le médecin sédentaire. 28 nov—

GRAINES DE COTON DU TEXAS.—166 sacs de graines de coton, récemment reçus par la goëlette Santiago, à vendre par
JOHN CROSBY.
16 fev no. 33, rue du Camp.

GRANIT—Un échantillon de la carrière de Brown, située à Edgcomb, Maine, composée de Feldsport Mica et Quartz en proportion égale, peut être examiné au magasin no. 24, rue de la Douane, ou l'on contractera pour la fourniture de toute quantité. Cette pierre a été reconnue par le professeur Cleaveland du Collège Baudoin pour être du granit pur. 16 fev

TERRES AU TEXAS—Terres au Texas dans des positions choisies et propres à la culture du coton, sucre &c. à vendre par Wm. BRYAN,
16 fev Vieille Levée, no. 36.

BANCROFT & TRIER.

MARCHANDS en gros et en détail de livres, papeterie, musique instrumens de musique, articles de goût &c., rue du Camp, no. 14.

Ils ont constamment en main un assortiment complet de livres en blanc; papier à lettres; do cap, do règlé; folio post; do de banque; do commercial; do d'enveloppes; do d'emballage; do à dessin; do marbré; do en couleurs; do à copies; do maroquiné; do à tissus; do à musique; cartes à jouer, do à visites; do à impressions; do glacés; checks de banque; livres de checks; notes; traites; lettres de change; connaissements; plumes de toutes qualités; des plumes de Perry, des plumes de Fountain; plumes de gomme élastique à ressorts patentées; plumes de Gilliot pour le congrès; plumes de rubis pour les dames; plumes académiques de Jones; portes crayons en or à pointes perpétuelles; do en argent; encriers en bronze; do en verre; do en étain; garde-feuilles en bronze; cartes sur rouleaux; cartes de poche; double plumes; canifs; secrétaires; souvenirs; serre-notes; porte-feuilles; do à ressorts; do pour voyages; nécessaires de toilette; encre à écrire, noire et rouge; encre à imprimer; cire à cacheter; pains à cacheter; cachets; racks pour cartes; liasses à papier; porte-feuille; à cartes; ardoises en porcelaine; do en papier; do en pierre; échiquiers complets; tric-tracs; dominos; dés; cartes découpées; globes; sable; pierre-ponce; tableaux; cadres à tableaux; gravures; litographies; couleurs à l'eau; boites de couleurs; pinceaux; &c. &c.

Plus un assortiment complet de livres de jurisprudence et de médecine.

Ils sont en outre les agens des ouvrages périodiques suivans:

Nouvelle publication des revues trimestrielles de Londres, Edimbourg, de l'etranger et de Westminster.
Collection de Blackwood, Museum de Littel pour la littérature, les sciences et les arts étrangers
Revue Medico-chirurgicale de Johnson
Le Jurisconsulte americain,
Le Miroir de New York,
Bibliothèque choisie de Waldie,
Portefeuille de do.
Penny Magazine,
La Republique des Lettres,
Parley's Magazine,
Un atelier de relieur et de fabricant de livres en blanc se trouve dans le même etablissement. 18 fev

Bottes, Souliers & Brodequins—60 caisses reçues par le navire Xylon; et en magasin un grand assortiment de souliers d'hommes, femmes et enfants, à vendre à des prix raisonnables, par
R. G. HOBBS,
23 janv 12, rue de la Douane.

PECHES DU NORD GREFFES.
Le soussigné vient de recevoir par le navire paquebot Archer, directement de Philadelphie, et court passage, un petit assortiment de choix en Pêches Greffés à quitte noyau et autres qualités. Les personnes qui désirent en obtenir feront bien de s'en procurer immédiatement. Ils sont tous en excellent état et la saison est très favorable pour les transplanter.

Il ne reste plus à vendre que quelques paquets de ces pêches.

Vendus à bon marché et en détail. S'adresser à
WILLIAM SMITH,
Magasin de graines, no. 85, rue de la Douane.

Un très grand et superbe assortiment de graines, de jardinage. 2 fev—

MATEO FIOL a transporté son domicile de la rue Ste. Anne no. 64, à la rue Bienville, no 83.
6 fev—6

Avis.—Mess Bailey, Keeler et Remsen, ayant eu leur assortiment de marchandises françaises et anglaises consumé dans le grand incendie du 16 Décembre, viennent d'ouvrir un nouvel et large assortiment de SOIERIES, parfaitement bien choisi et composé d'articles de fantaisies et de fonds.

Chapeaux de paille d'Italie, d'une grande variété et des plus récentes importations; Parapluies et Parasols; Cols et cravates de toutes espèces, à vendre dans leur nouveau magasin, Broad Street No. 75.
10 fev—7 New-York, 26 Janvier 1836.

300 BOITES Vides de différentes grandeurs à vendre à bas prix par
16 fev Wm. HOLMES & Co.

UN bel assortiment de Bottes, Souliers et de, Chapeaux: à vendre par R. G. HOBBS
16 fev rue de la Douane, No. 12.

AVIS—Toutes les réclamations contre la goëlette Providence, doivent être faites aujourd'hui, à Harrod & Quarles, autrement elles ne seront pas payées. 10 fev

Clothing—A grand assortment of low priced clothing, received per late arrivals, and for sale by
FROST & Co.
feb 3. No 8 Customhouse

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION de DALCOUR—Vente par le register des testaments—Mercredi le vingtquatre fevrier 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Pierre Dorestan Dalcour, h. de c. l., la propriété foncière et esclaves, savoir:

1o. Un certain lot de terre situé en cette ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant, mesure française, 60 pieds de face à la rue Conti, sur une profondeur de 142 pieds mesure française, borné d'un côté par la propriété de M. Fernaud, et de l'autre par celle de dame Baptiste, avec les vieilles bâtisses y construites. L'acquéreur devra payer le prix des banquettes &c., en sus du prix de l'adjudication.

2o. Jack, nègre esclave âgé d'environ 25 ans, bucheur, pioche, charretier, un peu arrimeur.

3o. Edmond, nègre esclave, âgé d'environ 22 ans, charretier, cocher et bon domestique de maison.

4o. Venus, négresse esclave, âgée d'environ 34 ans, boiteuse, sujette à des douleurs, cuisinière et blanchisseuse, avec ses 3 enfants Paul et Gustave, jumeaux, âgés d'environ 7 ans, et Léon, âgé d'environ 5 ans.

5o. Henriette, négresse esclave, âgée d'environ 20 ans, fille de Venus, gardienne d'enfant, marchande, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

6o. Fortunée, mulâtresse, âgée de 10 ans, fille de Venus, gardienne d'enfant et domestique de maison.

Ces esclaves sont garantis des vices et maladies prévues par la loi, à l'exception de Venus, qui s'étant absentée plusieurs fois, n'est pas garantie contre le vice du marronnage.

Conditions de la vente: Les esclaves à 6, 12 et 18 mois de crédit, et la propriété foncière, à 1 et 2 ans de crédit; le tout en billets endossés à satisfaction et hypothèque speciale jusqu'à parfait paiement. Les billets seront divisés en autant de coupons que les vendeurs jugeront convenables. Les esclaves et la propriété foncière ne seront livrés qu'après que l'acquéreur ou les acquéreurs auront rempli les conditions de la vente quoique les esclaves seront considérés aux risque des acquéreurs du moment de l'adjudication.
W. F. C. DUPLESSIS, reg. des tests.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs. 22 jan

Cour des Preuves.—Succession de Sybold—Vente par le régister des testamens—Lundi 22 de février 1836, à 10 heures du matin, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuve dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, dans la rue St. Pierre, entre les rues Chartres et Levée, dans cette ville, pour compte de la succession de Rodolphe Sybold, et celui de J. S. Rivet et E. Barthe, de la société de Rivet, Sybold et co, les effets mobiliers suivans, savoir:
1o. Un lot d'environ deux mille bouteilles vuides.
2o. Un comptoir e' étagères dans le magasin.
3o. Une fontaine à eau de soda, un refrigerant et bouchons en liége.
4o. Une fontaine à eau minérale et l'appareil.
5o. Une petite fontaine en cuivre.
6o. Un lot de quatre jarres qui contiennent une quantité de grandes et petites fioles, et ustensils pour la fabrique des eaux minérales.
Conditions de la vente: comptant.
11 fev W. F. C. DUPLESSIS, reg. des ts

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Succession d'Ambroise, h. de c. l.—Vente par le régistre des testaments.—Vendredi 26 de février 1836, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente publique à l'encan, dans la rue Bienville, entre les rues Chartres et Levée, dans cette ville, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, le fonds d'une boutique de cigarier et linge de corps, dépendant de la succession de Jean Baptiste Ambroise, h. de c. l.
Conditions de la vente: comptant.
16 fev W. F. C. DUPLESSIS, reg. des tests.

Paroisse d'Orléans—Cour des Preuves—Succession de feu Bates—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par John Nicholson, curateur de la succession vacante de feu Joseph C. Bates, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS,
12 fev Régister des Testaments.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Attendu que James Cotten a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Joseph Lewis, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
12 fev W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu Thomas Love.—Bureau du Régister des Testaments.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par John Mitchell, tuteur des enfans mineurs de Thomas Love, décédé, ne serait point approuvé et homologué. Par ordre de la cour.
12 fev W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

DANS la Cour des Preuves.—Dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Mardi 9 février 1836.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—Succession de Joseph Longbottom—Sur motion de A. M. Buchanan, avocat de Seth W. Nye, un des exécuteurs testamentaires de feu Joseph Longbottom, il est ordonné par la cour, que les créanciers de la succession et toutes autres personnes y intéressées, déduisent dans dix jours de la publication de cet ordre, les raisons pour lesquelles les exécuteurs testamentaires du défunt, le dit S. W. Nye et John Wiley, ne seraient pas déchargés de leurs fonctions et de toute responsabilité. Extrait des minutes.
S. BLOSSMAN,
12 fev député régister des tests.

PAROISSE d'Orléans.—Cour des Preuves.—Attendu que Asel Stanley a presenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Samuel Miller Nickels décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour,
18 fev W F C DUPLESSIS, Reg. des Test.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Succession Contreras.—Avis par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'agent de l'exécuteur testamentaire de feu José Contreras, décédé, ne serait point approuvé et homologué, et ne serait point déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour,
16 fev W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

Etat de la Louisiane.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Je certifie par ces présentes que le 23 janvier 1836, jugement a été rendu par cette cour, dans l'affaire de J. D. St. Herman contre Louise Morin, son épouse, dans les termes et expressions suivantes, savoir:

No. 5543.—J. D. St. Herman contre Louise Morin, son épouse. Sur motion de C. Roselius, avocat du demandeur, demandant que le jugement par défaut enrégistré le 4 janvier dernier, la cour ayant entendu le témoignage de J. B. Rondanez, convaincu que la dite défenderesse a vécu ouvertement en concubinage avec un certain Jean Jonaux, il est ordonné, adjugé et décrété que jugement de divorce sera enrégistré en faveur du dit demandeur contre la défenderesse, afin que les liens du mariage existant entre les demandeur et défenderesse soient dissous à jamais et que la dite défenderesse paie les dépens.

Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1836.
(Signé) CHARLES MAURIAN, juge.
Jugement enrégistré au dossier C. page 125.
Frais de cour, $21. 50c.

[L.S.] En témoignage de quoi, j'ai signé les présentes et apposé le sceau de la dite cour, à la ville de la Nouvelle Orléans, le 19 de fevrier, l'année de Notre Seigneur 1836, et la 60me. de l'Indépendance des Etats-Unis. P. A. GUYOL,
22 fev—3 greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du Premier District Judiciaire.—Je certifie par ces présentes, que le 13me. jour de janvier 1836, jugement a été enrégistré en cette cour, dans l'affaire d'Elisabeth E. St. Amand, femme A. L. Boismare, contre A. L. Boismare son mari, dans les mots et caractères, suivans, savoir:—No. 12,236.—Elisabeth E St. Amand femme A. L. Boismare contre A. L. Boismare, son mari.—Le réglement pris le défendeur, le 18 de ce mois, et continué jusqu'à ce jour, a été discuté aujourd'hui, pardevant la cour—Pichot pour la demanderesse—Hennen pour le défendeur,—Seghers pour les syndics. Après l'audition des plaidoyers, la cour ordonne que le dit règlement soit déclaré absolu, que le jugement de cette affaire soit amendé, et qu'une séparation de biens entre la demanderesse et le défendeur A. L. Boismare, son mari, ait lieu conformément à la loi.

Jugement rendu sur le règlement le 30 janvier 1836.
Montant des frais $6 25.
Nouvelle Orléans, 9 fevrier 1836.
(Signé) C. WATTS, juge.
(Contresigné) JNO. LEWIS, greffier.

Jugement enrégistré au dossier des jugemens, page——. Dont le coût monte à la somme de $6 25, sans compter les frais du shériff.

[L.S.] En témoignage de quoi j'ai signé de ma main et apposé le sceau de la dite cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 10 fevrier, de l'année de Notre Seigneur 1836, et la 60me de l'indépendance des Etats-Unis.
22 fev—3 JNO. L. LEWIS, greffier.

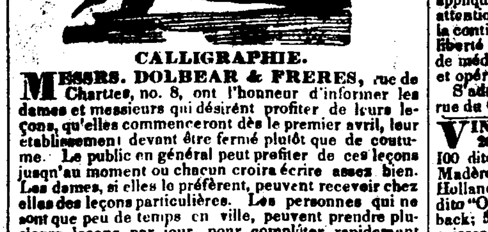

CALLIGRAPHIE.

MESSRS. DOLBEAR & FRERES, rue de Chartres, no. 8, ont l'honneur d'informer les dames et messieurs qui désirent profiter de leurs leçons, qu'elles commenceront dès le premier avril, leur établissement devant être fermé plutôt que de coutume. Le public en général peut profiter de ces leçons jusqu'au moment ou chacun croira écrire assez bien. Les dames, si elles le préfèrent, peuvent recevoir chez elles des leçons particulières. Les personnes qui ne sont que peu de temps en ville, peuvent prendre plusieurs leçons par jour, pour compléter rapidement leur cours. Les leçons commencent à 7 heures A. M. et finissent à 10 heures P. M 22 fev

LETTRES de change sur Paris, à vendre par la banque de l'Etat de la Louisiane. 9 nov

LEGION DE LA LOUISIANE.

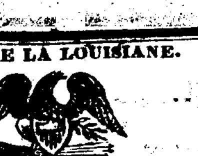

Nouvelle-Orléans, le 28 janvier 1836.

CONFORMEMENT à la loi, la légion prendra les armes et se réunira sur la Place d'Armes, le Dimanche 28 février, à dix heures précises du matin, pour une revue d'inspection et pour célébrer l'anniversaire du 22 février.

Une distribution de cartouches et de gargousses aura lieu sur la Place d'Armes. Les commandans des compagnies devront faire une inspection rigoureuse de fusils et des gibernes.

Chaque commandant de compagnie fournira à l'inspecteur de brigade un contrôle exact de la force effective de sa compagnie.

Au moins une heure avant la revue, les commandans de compagnie devront envoyer une escouade sur la Place d'Armes, pour fermer la grille et en garder les portes.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du brigadier général J. B. Plauché, commandant la légion. D. AUGUSTIN,
10 fev aide-de-camp.

Avis de la Mairie.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.—Conseil de Ville.—Séance du 15 juin 1835.—
Résolu que le maire est et demeure autorisé à donner avis public, pendant six mois, dans les deux langues française et anglaise à la Nouvelle Orléans, et dans la langue anglaise dans une des gazettes de New-York, de Boston et de Philadelphie, à l'effet d'inviter des propositions pour le pavage de cent mille yards carrées en pierres taillées; ces pierres devant être oblongues carrées des dimensions suivantes; seize pouces de longueur, douze pouces de largeur, et pas moins de douze pouces d'épaisseur. Tous les matériaux devront être fournis par les contractants
(Signé) JN. CULBERTSON, recorder.
Approuvé le 20 juin 1835
(Signé) D. PRIEUR, maire.

Conformément à la résolution ci-dessus, il sera reçu au bureau de la mairie, pendant l'espace de six mois, à compter de la date du présent avis, des propositions cachetées pour l'entreprise de cent mille yardes carrées de pavage dans la ville de la Nouvelle Orléans, en pierres en tout semblables à celles qui sont indiquées dans la résolution précitée, et aux mêmes conditions qui sont indiquées.
Nouvelle-Orléans, le 4 août 1835.
5 août—6m D. PRIEUR, maire.

Résolu que le maire est et demeure autorisé à faire publier pendant trois mois, dans une gazette de cette ville, une de New-York, et une de Cincinnati, qu'il recevra des propositions pour le pavage d'un ou plusieurs ilets, avec du bois, suivant la méthode prussienne, dernièrement adoptée à New-York.
(Signé) G. SCHMIDT, prés. pro temp.
Approuvé 24 novembre 1835.
J. CULBERTSON, maire par *interim.*
Pour copie conforme: Theard Junior, secrétaire.

Avis Judiciaires.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du Premier District Judiciaire—Wells & Bagley contre leurs créanciers.—Il est ordonné que les créanciers des insolvables soient avertis d'avoir à paraître devant M. W. Boswell, notaire public, Lundi le 14 mars prochain, à l'effet de nommer des syndics en remplacement de Messrs. G. W. Pritchard et Jon. D. Bein, démissionnaires. Par ordre de l'honorable C. Watts, juge de la dite cour, ce 5 février 1836.
12 fev—3ps JNO. L. LEWIS, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du Premier District Judiciaire—Bagley & Merritt contre ses créanciers—Il est ordonné que les créanciers de l'insolvable soient avertis d'avoir à paraitre pardevant M. Wm. Boswell, notaire public, lundi 14 mars prochain, à l'effet de nommer des syndics en remplacement de Messrs. G. W. Pritchard et Jno. D. Bein, démissionnaire. Par ordre de l'honorable C. Watts, juge de la dite cour, ce 5 février 1836.
12 fev—3ps JNO. L. LEWIS, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du Premier District Judiciaire—Mardi 26 janvier 1836—Présent l'honorable C. Watts, juge.—No. 11076.—Louis Guérin contre ses créanciers—Sur motion de M. A. Morphy, avocat des syndics des créanciers de l'insolvable, et sur enrégistrement du tableau de distribution dans cette affaire, il est ordonné par la cour que les créanciers du dit insolvable, et toutes autres personnes intéressées, déduisent sous dix jours, à partir de la publication de cet ordre, les raisons pour les quelles le dit tableau de distribution ne serait pas homologué et confirmé. Extrait des minutes.
12 fev—3 J. L. LEWIS, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du Premier District Judiciaire—Mardi 26 janvier 1836.—Présent l'honorable C. Watts, juge—No. 11078.—Edouard Guérin contre ses créanciers—Sur motion de M. A. Morphy, avocat des syndics des créanciers de l'insolvable, et sur enrégistrement du tableau de distribution dans cette affaire, il est ordonné par la cour que les créanciers dudit insolvable, et tous autres y intéressés, déduisent, sous dix jours de la publication de cet ordre, les raisons pour les quelles le dit tableau de distribution ne serait pas homologué et confirmé. Extrait des minutes.
12 fev—3 J. L. LEWIS, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du Premier District Judiciaire—Mardi 26 janvier 1836—Présent l'honorable C. Watts, juge—No. 11077—François Guérin contre ses créanciers—Sur motion de M. A. Morphy, avocat des syndics des créanciers de l'insolvable, et sur enrégistrement du tableau de distribution dans cette affaire, il est ordonné par la cour que les créanciers du dit insolvable, et toutes autres personnes intéressées, déduisent, sous dix jours de la publication de cet ordre, les raisons pour lesquelles le dit tableau de distribution ne serait pas homologué et confirmé. Extrait des minutes.
12 fev—3 J. L. LEWIS, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—No. 7905.—Dans l'affaire de Joseph M. Fernandez contre ses créanciers.—Sur lecture et à l'enrégistrement du tableau de distribution dans cette affaire, il est ordonné par la cour que toutes personnes intéressées aient à déduire, dans les dix jours qui suivront la publication de la présente, les raisons pour les quelles le dit tableau de distribution ne serait pas homologué. Extrait des minutes. Au greffe. Nouvelle-Orléans, 11 fevrier 1836. ARMAND PITOT,
12 fev—3 greffier.

CENT PIASTRES de récompense.
Seront payées pour l'arrestation des quatre esclaves, désignés ci-après, ou $25 pour chacun d'eux, savoir:

Jack Hodges, très noir, âgé de 27 ans, taille d'environ 5 pieds 8 pouces, fortement bâti, boitant un peu en marchant. Il avait au moment de son départ une veste de travail noire, en drap grossier, un pantalon de cotonnade bleue, il porte presque toujours un mouchoir autour de la tête et un petit chapeau gris.

Jim Crack, très noir, âgé de 28 ans, taille de 5 pieds 10 pouces, de bonne mine, habillé comme Jack Hodges, portant un chapeau de matelot.

Edmond, mulâtre, âgé de 35 ans, taille de 5 pieds 7 pouces, en général fort sale sur sa personne, on ne se rappelle pas comment il était habillé.

Toby, très noir, d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, ses habits sont déchirés et sals, on le trouvera sans doute ivre.

FRERET & FRERES.

Les capitaines de navires et bateaux-à-vapeur sont priés de ne pas recevoir les dits esclaves, à bord de leurs bâtimens, car il est probable qu'ils essaieront de passer, Edmond en qualité de cuisinier et Toby de chauffeur. 20 fev—6

DETENUS à la geole de la paroisse Jefferson, le nègre SAM, appartenant à Mr. Vinet, et le jeune mulâtre ISAAC, qui se dit appartenir à Mr. Youngressen. Les propriétaires sont invités à les réclamer conformément à la loi.
19 fev J. CHARBONNET, sheriff.

DETENU à la geole de St. Jean Baptiste le nègre nommé Madisson, âgé de 28 à 30 ans ne parle que l'anglais, ce nègre a une petite tache noire à la face. Il dit appartenir à M. Jas. Kedose, audessous de Thibodeauxville Le propriétaire voudra bien le retirer en se conformant à la loi.
19 fev A. LUMINAIS.

20 Piastres de Récompense.—La récompense promise sera payée à quiconque logera dans la geole de cette ville, ISAAC, griffe, âgé d'environ 22 ans, très grand et mince, parlant le dialecte de Savannah Sa contenance est assez agréable, il parle anglais et comprend un peu le français. On l'a vu vendredi dernier, 12 du courant, au chatier de Mr. Penrose et il rode sans doute dans la ville ou les faubourgs
17 fev—6 J. G. BANKS ou W. H. AVERY.

MARCHANDISES AU DRAWBACK.—
10 caisses indiennes françaises,
12 dits jaconet assortie,
5 dito manse,
2 dito mantelles espagnoles,
6 malles souliers satin formes espagnoles,
10 caisses chemises assorties pour homme.
Mme. E. LEFEBVRE,
coignure Chartres et Conti.

AVIS.—Toutes les personnes qui doivent à l'ancienne raison de commerce Robert Evans & Co. sont priées de solder leurs comptes entre les mains du soussigné, associé survivant ou à Messrs. Victor B. Waldron & Co., No. 62, rue de Chartres. Toutes les dettes qui ne seront pas promptement liquidées, seront remises entre les mains d'un avocat pour en recouvrer le montant. 4 fev—2s JAMES GILLESPIE.

AVIS—Les personnes qui peuvent devoir à la succession de feu Patrick McCarthy, de cette ville sont prévenues que le soussigné a pris des lettres d'administration comme exécuteur testamentaire; en conséquence il invite tous ceux qui doivent à la ditesuccession à venir regler leurs comptes, ainsi, que tous ceux qui peuvent avoir quelques reclamations à les présenter immédiatement A. G. WILSON,
21 jan—18 no. 21, rue Baronne.

AVIS—M. E. B. DONNELLY a l'honneur de remercier le public ainsi que les docteurs en médecine de cette ville du patronage liberal qu'il en a reçu jusqu'à ce jour. Il continue à saigner, ventouser et appliquer les sangsues, et espère que son assiduité, ses attentions et la modération de ses prix lui assureront la continuation de la confiance publique. Il prend la liberté de s'en rapporter au témoignage de la faculté de médecine de la Louisiane, ainsi que des chirurgiens et opérateurs dont il a l'honneur d'être connu.
S'adresser au no. 2, rue Bourbon, une porte après la rue du Canal. 21 jan—

VINS ET LIQUEURS SPIRITUEUSES.—200 quarts vin doux de Malaga; 100 dito sec do; 100 dito Madère de Marseilles; 12 dito vieux vin de Madère; 10 pipés vin de Madère; 12 dito genièvre de Hollande; 15 dito eau-de-vie de Champagne; 16 quarts dito "Otard, Dupuy & Co; le tout ayant droit au drawback; 540 paniers de Champagne de bonne qualité; 800 caisses de vin de Bordeaux:—Cigares et tabac, 300 milliers cigares de la Havane; 25 caisses de tabac à chiquer, à vendre par
16 fev R. GRONING & Co.

A respectable woman wants a situation as wet nurse in a private family. Apply at this office. feb 1—

CIRQUE DE BROWN & Co.

Quelques portes après le Théâtre Américain.

Les directeurs ont l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle-Orléans, que leur troupe étant arrivée, leur intention est d'ouvrir leur établissement pendant toute cette semaine.

Ils présenteront une grande variété de tours nouveaux de gymnastique, de force et d'adresse.

Parmi les nombreux talens qu'ils ont engagés, ils prennent la liberté de désigner les suivans:

Messrs. North,	Messrs. Rockwell,
Stickney,	Minnich,
Rogers,	Shay,
Waters,	Wills,
Levi,	Stone,
Ricardo,	Phillips,
Long,	Le jeune Lipman.

L'ENFANT-PRODIGE
Mademoiselle Rosaline Stickney.
Le célèbre bouffon, Mr. Blackburn.

Prix d'entrée.—Loges 75cts. Gallerie, 50cts.

Les portes seront ouvertes à 6 heures et la représentation commencera à 7 heures précises.

Des officiers de police seront présens pour maintenir l'ordre.

Les esclaves ne seront pas admis sans une permission de leurs maitres.

On peut retenir des places depuis 10 heures du matin, jusqu'à 4 heures du soir.

Pour les détails de la représentation de chaque jour, voyez les affiches. 13 jan

SALLE
Encoignure des rues Orléans et Royale.
SPECTACLE ORDINAIRE.
TOUS LES SOIRS,

M. ADRIEN, Physicien, dont le nom et la réputation sont connus tant en Europe qu'en Amérique, a l'honneur de prévenir le public qu'il donnera AUJOURD'HUI 4 FEV. 1836,
Une représentation aussi intéressante qu'agréable.

Cabinet de Physique.

Au milieu duquel M Adrien emploiera son art à prononcer l'imagination des spectateurs sur une variété d'objets dont on cherchera en vain à se rendre compte, et qui, tous différens les uns des autres, produisent tour à tour de nouvelles surprises et charment les yeux du public, occupé à pénétrer les mystérieux prestiges qui lui sont offerts.

Première partie—Physique, Adresse, Prestiges, Magie, Necromancie, Illusions.

Seconde partie—Récréations, entièrement dédiées aux Dames

La soirée sera terminée par 15 apparitions à l'aide du Fantascope.

Le bureau sera ouvert à 6 heures. On commencera à 7 heures.

L'entrée, $1; moitié pour les enfans au-dessous de 7 ans.

Nota.—La salle est bien décorée; un Théâtre et des gradins ont été construits pour la commodité des spectateurs, et on a tout prévu pour que le spectacle ne laisse rien à désirer.

L'entrée est par la rue d'Orléans. 4 fev

TEMPLE DES MAGIES.
Richement Décoré, No 110, rue de Chartres, entre les rues Conti et St. Louis.

RAHAB-BEN-ABEL-MARCHAEL, le célèbre mage chaldéen et son épouse circassienne, Zillah la Sybille, étant les deux seules personnes parmi les mages initiés à qui il ait jamais permis de visiter un pays étranger.

LE TEMPLE SERA OUVERT TOUT LES SOIRS.

La réception flatteuse qui leur a été faite dans les Etats du Nord, ayant reçu la visite de plus de 73.000 personnes, les a engagés à venir à la Nouvelle-Orléans, où ils espèrent être encouragés par le patronage public.

L'ameublemens et les décorations sont vraiment splendides et représentent l'intérieur du Temple des Mages à Ispahan.

La représentation consiste de

LA FETE MAGIQUE,

en deux parties, composées d'une série d'illusions produites à l'aide de la magie naturelle et de la mécanique, et où sont reproduits tous les tours miraculeux faits par les anciens magiciens, les sorciers et les brahmes indiens, tels qu'ils ont été représentés à la cour d'Ispahan, de Sa Hauteur Mahmoud Schah, et aussi devant la Cour d'Angleterre, à la surprise et à la grande satisfaction de leurs majestés.

Voir le programme pour les détails

Le Towdah est exclusivement réservé pour les dames et familles; on peut y retenir des places. Les Messieurs s'assoieront au balcon.

Prix d'entrée, $1, enfans avec leurs bonnes, 50 cts.; galerie, pour les gens de couleur, 75 cents. Les portes seront ouvertes à 7 heures et la représentation commencera à 7 heures et demie. 16 janv

LES soussignés ont l'honneur de prévenir leurs amis et le public en général, que depuis le 12 Décembre dernier, ils ont acheté le fonds de magasin que tenait précédemment le sieur Matossy, rue de Chartres, No. 113. Comme leur prédécesseur, ils offriront chaque jour au public un assortiment varié de pâtisserie, et se chargeront des commandes pour les desserts et soirées; ils exécuteront aussi dans les plus bref délais toutes les commandes en liqueurs, sirops et candis de toute espèce.

L'expérience qu'ils ont acquise à Paris, et dans les principales villes de France leur permet d'assurer les personnes qui voudront bien visiter leur établissement qu'elles seront aussi satisfaites des fournitures, que de la modicité des prix. FAU & Co,
Confiseurs, distillatours, rue de Chartres, No. 113.
19 fev—3

ON DEMANDE immédiatement, et à des conditions très avantageuses, un bon barbier. S'adresser au no. 141, rue de Chartres. 15 fev—5

RIZ FRAIS DE LA CAROLINE.—Le soussigné reçoit par le brick Warren, de Charleston, et offre à vendre, 66 tierçons et 73 demi tierçons beaux riz frais de la Caroline.
E. SAINET,
19 fev—6 no. 51, rue Bienville.

MME. E. LEFEBVRE ouvre samedi, 20 du courant, un grand assortiment, consistant en jaconats, mousselines, dans le dernier goût, le tout reçu par les derniers arrivages et à vendre en gros comme en détail. 19 fev

THOMAS FELLOWS,
COURTIER DE CHANGE;
RUE DE CHARTRES, No. 39.

Achète et vend des Lettres de Change, Billets, Actions des banques et des autres institutions, Billets de banque sans cours, Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, le tout à des conditions très raisonnables. 9 sept.

BUREAU DE CHANGE DE
J. D. BEERS, I. R. ST. JOHN & Co.
RUE DE CHARTRES No. 60.

CHECKS à vue, courte vue, et à terme, sur
New-York, Augusta, Ga.
Philadelphie, Savannah do.
Fayetteville, N. C. Macon, do.
Charleston, S. C. Mobile.

Billets de banque du Mississipi, de l'Alabama, et billets sans cours, monnaies en or et en argent, y son achetés.—Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, à vendre. 9 sept.

$3,000 DE RECOMPENSE.

UNE récompense de trois mille piastres, ainsi que tous les frais raisonnables seront payés par la Banque de l'Union de la Louisiane, pour l'arrestation et l'emprisonnement à la geôle de la Nouvelle-Orléans, de DUDLEY W. BABCOOK, ex-caissier de la branche de cette banque à Clinton, et qui a pris la fuite avec des fonds de cette institution montant à environ $30,000

BABCOCK, natif de Rhode Island, est d'une taille d'environ 5 pieds 6 ou 8 pouces, d'une apparence et d'une complexion faible et maladive. Il a les cheveux noirs, de grands yeux noirs, le front élevé et le nez très protubérant. J. B. PERRAULT,
Caissier de la Banque de l'Union de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 31 octobre 1835. 2 nov—

AVIS—Les personnes qui auraient quelques réclamations contre la succession de feu Mr. I. B. Humphreys, sont invitées à les présenter immédiatement pour être liquidées, à M. John H. Stephen, rue du Canal. 25 janv—

Lettres de change, à vendre par
JAMES GRIMSHAW,
6 fev— no. 79, rue du Canal.

GRAND MAGASIN DE MEUBLES.

Rue de Chartres, No. 46.—Les soussignés viennent de recevoir par les paquebots Saratoga, Mississippi et Arkansas, un assortiment complet de meubles élégants et utiles.—Buffets de différens modèles, avec dessus en marbre d'Egypte ou d'Italie; guéridons, de différens prix; armoires de tous genres secrétaires et bibliothéques, tables de toilette pour les dames, avec glace et dessus de marbre, commodes, &c.; quelques buffets—consoles, à dessus de marbre egyptien article nouveau et très élégant.

Grand assortiment de canapés, divans, et de chaises d'acajou, d'érable, de palisandre, de fantaisie, et berceuses en acajou recouvertes en velours, en crin, &c Enfin, tous les articles appartenant à ce genre de commerce, à vendre à des prix modérés, au comptant, ou pour billets endossés

Le public est invité à venir examiner l'assortiment.
CHARLES H. GRANT & Co.

N. B. On se charge d'emballer et d'expédier dans le plus court délai. 16 fev

Succession du Paul Pascal.

LES personnes ayant quelques réclamations contre la dite succession sont invitées à les présenter au soussigné, exécuteur testamentaire, dans les bureaux de Messrs. Legendre & Samory.
THOMAS BOUDAR,
17 fév—10 Exécuteur Testamentaire.

PERDU.—Un billet à ordre, pour la somme de $109, daté du 16 fevrier, sans signature, endossé en blanc par G. Eustis. Avis est donné à la personne qui pourrait le trouver, ou à tout autre, de ne pas le passer ou le présenter, car il ne sera pas payé par l'endosseur. (19 fev—3) THS. CURRY.

EN débarquement du brick Flora, de Bordeaux:
20 barriques vin rouge St Estèphe, Médoc, 1833,
20 dito dito Médoc, 1833,
300 caisses vin rouge, Médoc, St.-Julien Médoc, Pouillac Médoc 1833.
200 paniers annisette surfine de Chauvet, de Bordeaux.
35 caisses fruits assortis à l'eau-de-vie.
25 dito liqueurs assorties.
Plus, d'importations recentes.
4 caisses mousselines et jacconet imprimées, nouveau genre.
1 caisse bretelles gomme élastique.
1 caisses souliers de puris assortis, pour dame et enfants.
3 caisses registres et cornets à l'usage des bureaux.
2 balles toile à draps, française 4-4.
10 balles couvertures de laines françaises, 3 points, des meilleures manufactures.
10 caisses serrures et por. elles françaises de 4 à 9 pouces.
50 paniers vin de Champagne du meilleur crû.
15 barriques vieux vin de Bordeaux, des qualités les plus supérieures, ayant droit au drawback, à vendre par E. L. BERNARD,
11 fev rue, 54, rue Conti.

PORC & JAMBONS—51 barils Porc mess; 384 do. prime; 58 do P. O.; 24 boucauts épaules, en magasin et à vendre par
20 fev FORSYTH, GOODWYN & FORDS.

Ventes à l'Encan.

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Un lot de terre dans l'Etat du Mississipi.

IL sera vendu Jeudi, 25 février, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Un Lot précieux de Terre, situé dans le comté de Yazoo, Etat du Mississipi, sur la route de Benton, à 1 1-2 mille de Manchester, contenant 79 acres 74-100, dont 60 acres sont en parfaite culture et le reste couvert de chênes, frênes et hickory. Il se trouve aussi sur ce lot 2 petites maisons et d'excellentes sources d'eau venant des montagnes.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction et garanties par hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente devant Gustave Le Gardeur, notaire, chez qui on pourra voir tous les renseignemens sur la terre, les titres de propriété, &c. 5 fev

PAR J. LECARPENTIER

IL sera vendu mardi, 1er. mars 1836 à midi précis, à la Bourse de Hewlett, pour compte de la succession de Mme. Lise Perrot.

Un terrain d'environ 30 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, No. 23, situé rue Toulouse, ensemble la maison en bois et dépendances, dont plus amples détails seront donnés le jour de la vente.

Conditions: comptant. L'acte de vente sera passé pardevant F. Grima, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 11 fev

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu le Jeudi 25 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, 14 terrains situés au faubourg Washington, faisant face au fleuve et figurés sur un plan fait par M. Buisson, et déposé dans l'étude de M. Octave de Armas, notaire public, lesquels sont désignés par des lettres avec leurs dimensions comme suit, savoir:

Le terrain marqué A. 30 pieds 3 pouces de face au fleuve, sur 177 pieds 5 pouces de profondeur d'un côté et 176 pieds 2 pouces de l'autre côté.

Le terrain B.	30 pieds	3 pouces		sur 176 2	et 175	
Le terrain C.	30	3		sur 175	et 173	10
Le terrain D.	30	3		sur 173 10	et 172	8
Le terrain E.	30	3		sur 172 8	et 171	6
Le terrain F.	30			sur 169 9	et 168	8
Le terrain G.	30			sur 168 7	et 167	5
Le terrain H.	30			sur 167 5	et 166	3
Le terrain I.	30			sur 166 3	et 167	8
Le terrain O	32	9	4 lig.	sur 147	et 168	11
Le terrain P.	32	9	4	sur 148 11	et 150	10
Le terrain Q.	32	9	4 "	sur 117	et 167	
Le terrain R.	32	9	4 "	sur 167	et 136	3
Le terrain S.	32	9	4 "	sur 198 3	et 206	6

Les 5 premiers terrains sont sur l'ilet no. 1, les 4 suivans sont sur l'ilet no. 2, ces neuf terrains, dans leur profondeur, font face à la rue Moreau, et les 5 derniers sont sur l'ilet no. 3.

Le pavage de chemin, la confection de la Levée, les wharfs sur lesquels se trouvent amarrés à triple rangs les plus beaux navires jusqu'au moulin de M. Miller l'acquisition d'un terrain tout bâti à Frascati, que la corporation de cette ville vient de faire pour un marché qui sera sous peu ouvert, sont autant d'améliorations qui font voir les progrès du voisinage de ces terrains, qui sont situés de manière à attirer l'attention de ceux qui veulent placer leurs capitaux à gros intérêts ces terrains seront vendus avec les droits à la belle batture qui est devant eux.

Il sera vendu en outre un terrain situé dans le même faubourg, désigné sur le susdit plan par le no. 4, sur l'ilet no. 5, ayant 35 pieds de face à la rue Casacalvo, sur 118 pieds de profondeur.

Conditions de la vente: payables à 1, 2 et 3 ans, en billets par coupons et endossés à la satisfaction du vendeur.

Les actes de vente seront passés pardevant Octave de Armas, notaire public. 6 fev

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu samedi, 20 Mars 1836, à midi, à l'Arcade de Bank,

72 Lots de Terre de la plus grande valeur, situés à Carrollton et fesant face au chemin de fer.

La situation de ces lots de terre est si avantageuse qu'il serait superflu d'en faire ici l'éloge. Ils sont contigus à l'hôtel

Les conditions de la vente sont un cinquième comptant, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, pour billets endossés à la satisfaction du vendeur avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Le plan est exposé à l'Arcade. 19 fev—3ps

PAR JOHN M. BACH

Il sera vendu, Vendredi 25 Fevrier, à midi, à la bourse Hewlett,

3 LOTS avantageux de terre, avec les bâtimens construits sur ces terrains, situés dans la rue Bienville entre les rues Bourbon et Dauphine, mesurant chacun 20 pieds de face sur la rue Bienville, sur 60 de profondeur

Ces lots sont situés au milieu de la ville, dans la partie la plus avantageuse et méritent d'attirer l'attention des capitalistes qui veulent placer leurs fonds sur des propriétés foncières.

Conditions.—Un quart comptant—La balance à 6 12 et 18 mois, pour billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèques, jusqu'à parfait payment.

Actes de vente, par devant Théodore Seghers, notaire, aux frais des acquereurs.

Le plan peut être consulté à la bourse Hewlett.
17 fev

PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 5 de janvier 1836, il sera vendu le 23 de février courant, à la Bourse de Hewlett, à midi

L'esclave Cloé, âgée de 23 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, pleinement garantie, abandonnée par J. W. Wat[illegible] à ses créanciers.

Conditions: comptant. 21 janv

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

MARDI, 23 du courant, il sera vendu à 11 heures du matin, à leur magasin, rue Toulouse, No. 5[illegible], par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra, [illegible] caisses chapeaux [illegible] importés et avariés à bord du navire Orient, venant de Belfast. 20 fev

AVIS.—Le soussigné possède les moyens et peut effectivement guérir les ruptures ou hernies. Il se réfère aux certificats ci-dessous. Son intention est de rester quelques jours en cette ville si ses services sont agréés du public.
WM. ADAIR,
Chez le docteur Sharp, rue Tchoupitoulas, no. 180.
Lewis T. Adair sera toujours visible à domicile.

CERTIFICATS.

7 juillet 1835.

Je certifie par les présentes que William Adair m'a appliqué deux de ses bandages le 20 avril dernier, ayant une double descente; déjà une d'elles est entièrement guérie, et je ne doute pas que l'autre ne le soit aussi en la soignant attentivement. Je dois ajouter que je n'ai éprouvé aucune difficulté à porter ce bandage jour et nuit, loin de là, j'en ai éprouvé un grand soulagement; j'ai été capable de travailler depuis ce moment plus que je ne l'avais jamais fait—depuis aujourd'hui travailler dans mes champs—une descente est entièrement réduite et j'espère qu'avant peu j'en serai de même avec l'autre: mais comme je suis âgé de 62 ans, je ne puis espérer d'être guéri radicalement aussi promptement qu'un jeune homme. Je dois ajouter de plus que ce bandage a toujours retenu mes entrailles en leur lieu et place.
GEORGE CROU.
attesté par JOHN BUTLER.

N. B.—Je dois aussi ajouter que, tant que j'ai porté ce bandage, j'ai pu travailler à ma ferme sans aucune difficulté—depuis de longues années je n'avais jamais été aussi actif

Je certifie par ces présentes que Wm. Adair a appliqué à mon fils John qui avait une hernie, un de ses bandages qu'il a porté pendant un mois—après ce temps j'ai tout lieu de croire qu'il a été parfaitement guéri.

Signé par moi ce 3 avril 1835.
ISAIAH PLUMMER.

9 juillet 1835.

Cynthiana. 10 février 1835.

La présente est pour certifier que je me suis adressé à Wm. Adair pour faire guérir un de mes négrillons d'une double hernie qui présentait le plus mauvais caractère—après 19 jours d'application du bandage une était réduite, et l'autre, je le pense, ne tardera pas à l'être—je n'hésite pas à recommander Wm. Adair à toutes les personnes qui souffrent de cette infirmité

Donné sous mon seing ce 10 de février 1825.
JOHN MOOR.

Comté de Nicholas, 27 février 1835.

Je certifie par ces présentes que Wm. Adair a appliqué un de ses bandages à mon fils, qui l'a porté 34 jours: au bout de ce temps je lui ai enlevé; alors il a parcouru la maison, sauté à bas du lit deux ou trois fois, et fait des efforts en se baissant sans qu'il lui en résultat le moindre inconvénient. Je le crois à présent parfaitement guéri. AMBROSE SIMES.

Je certifie que j'avais un négrillon qui avait une hernie dangereuse d'un côté, que je me suis adressé à Wm. Adair qui lui fit l'application d'un de ses bandages, ce qui l'a guéri de sa descente. Il a porté ce bandage 3 mois et 25 jours, et maintenant, qu'il en est débarassé, je le crois guéri radicalement.

Donné sous mon seing ce 5 juin 1835.
JAS. MILLER.

Maysville Kentucky, 9 nov. 1835.

La présente est pour certifier qu'ayant horriblement souffert pendant l'espace de 14 ans par suite d'une hernie, je m'adressai à M. Adair, habitant de Kentucky, après un traitement de trois mois, il m'a radicalement guéri, et j'ai porté son bandage sans qu'il me génât en rien dans mes travaux. Mon âge est de 38 ans.
JOHN JACOBS.

Fleming County Kentucky, 19 déc. 1835.

Je certifie que Wm. Adair a appliqué un de ses bandages sur mon fils George W. Redden, qui dans 32 jours a été radicalement guéri.
CALEB REDDEN.

Mason, Kentucky.

Je certifie que Wm. Adair a fait l'application de ses bandages sur mes deux fils William et Joseph Clarke qui les ont porté depuis le 23 mai jusqu'au 1 juillet, ce qui fait 42 jours. A cette époque ils étaient parfaitement guéris.

Donné sous mon seing ce 21 août 1835.
T. DANIEL CLARKE.

Je certifie que Wm. Adair m'a fait l'application d'un de ses bandages que j'ai porté environ deux ou trois mois, et j'en suis maintenant guéri d'une hernie très douloureuse. A présent à l'âge de 68 ans, je travaille sur a ferme sans difficulté. JAMES PLOW.
Fleming County, Kentucky. 10 fev—15,3ps

VIN ROUGE ET HUILE.—396 caisses Vin rouge de Médoc, en débarquement du navire Flora; 100 paniers Huile de Marseilles, en magasin et à vendre par LEGENDRE & SAMORY,
18 fev No. 47, rue Toulouse.

A Vendre—Un terrain situé dans la rue Amour, près de l'encoignure de la rue St. Ferdinand, mesurant 79 pieds de face, sur 159 pieds de profondeur, avec une maison en bois, composé de 4 appartements, d'un bonne cuisine, chambre à domestiques, etc.
JOHN KILSHAW, Jr.
Chez lequel on trouvera aussi à vendre une quantité de pierres de Yorkshire, pour dallage, etc.
18 jan no. 30, rue Bienville.

BINOCHE FRERES préviennent les dames et le public de la Nouvelle Orléans, qu'ils détailleront cette semaine plusieurs caisses de nouveautés telles que soieries, lingeries, pellerines en velour et satin, garnies de dentelle et blondes; et autres articles qu'ils viennent de recevoir par le Marengo.
26 déc—d no. 13, rue Royale, près la rue St. Louis.

Sucre &c.—17 boucauts de Sucre de cette récolte, de la première qualité, et environ 2000 gallons de Sirop, à vendre sur une habitation à environ 3 milles au-dessous de la ville. S'adresser à
12 fev-3 KOHN, DARON Co.